



Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

SNUDI-FO LA REUNION
*Syndicat National FORCE OUVRIERE
des instituteurs et Professeurs des écoles*

81, rue Labourdonnais - BP 235 - 974 65 St Denis Cedex
☎ : 0262 90 16 27 - 0692 88 35 30
E-mail : snudifo974@gmail.com

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le secrétaire général du Snudi FO s'est adressé à Monsieur le Ministre de l'Education nationale concernant les évaluations en CP et CE1 afin de confirmer qu'en l'absence de cadre réglementaire, il n'y avait aucune obligation pour nos collègues de CP et CE1 de faire passer à leurs élèves les évaluations ministérielles.

En effet, l'évaluation réglementaire des élèves relève des prérogatives de chaque Professeur des Ecoles dans sa classe.
Elle est inscrite dans le décret 90-680 du 1er août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles.

Afin d'éviter les diverses pressions exercées sur nos collègues, le Snudi FO demande la suspension de cette évaluation nationale pour permettre ainsi aux PE de continuer leur mission d'enseignement.

Ce ne sont pas les directives, les injonctions et les pressions diverses qui aideront les collègues à répondre aux besoins de leurs élèves.

Monsieur le Ministre nous parle de "l'école de la confiance".

Ne faudrait-il pas commencer par faire confiance aux enseignants qui, au quotidien sur le terrain connaissent leurs élèves, et respecter leur liberté pédagogique ?

A La Réunion, où la rentrée s'est faite le vendredi 17 août pour les élèves, les enseignants n'ont pas attendu le Ministre de l'Education nationale pour évaluer leurs élèves et commencer les enseignements dans le cadre de progressions annuelles qu'ils s'évertuent à mettre en oeuvre.

Aussi, nous vous demandons qu'aucune pression ne soit exercée sur les collègues qui n'ont pas mis ou ne mettront pas en oeuvre ces évaluations ou qui ne feront pas remonter les résultats.

Les collègues qui font remonter les données doivent pouvoir déduire le nombre d'heures passées des 108h.

Persuadée que vous comprendrez le sens de notre démarche, veuillez croire Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre attachement à la défense de nos collègues, de leur liberté pédagogique et à l'amélioration de leurs conditions de travail.

La secrétaire Départementale
Katell LOUARN

SNUDI.FO 97-4
81, rue Labourdonnais - B. P. 235
97465 ST-DENIS CEDEX
snudifo974@gmail.com
Tél : 02 62 90 16 27

